

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	11
Absents	6
Pouvoirs	1
Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
9 décembre 2025

Date d'affichage :  
9 décembre 2025

Délibération D2025\_077  
Etat : demande de  
subvention au titre de la  
DETR/DSIL 2026  
(1/2)

## EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20251215-D2025\_077-DE

Le lundi 15 décembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **GINET** Jane, M. **GRENAUD** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, M. Alain **ROBERT** Mme **SCAPOLAN** Martine.

Pouvoir(s) : M. **BELLOT** donne pouvoir à Mme MERLIER

Absent(s) : Bernard **CARON**, Delphine **LAPLANCHE**, Christian **PLUCHE**, Marianne **SPIRITO**, Marlène **THUILLIER**.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane ANDREYS



La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L.), programmée et attribuée par le préfet de région sur la base des propositions des préfets de département, finance, outre les dispositifs tels qu'Action cœur de ville ou Petites villes de demain, 6 grandes priorités d'investissement fixées par la loi, qui sont :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, ...
- La création ou la rénovation des bâtiments scolaires,
- La mise aux normes des équipements publics,
- Le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Le soutien aux espaces numériques (coworking, télémédecine, ...),
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics du fait d'une hausse démographique.

Le projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie est éligible à la D.E.T.R. : opération prioritaire de catégorie 1, sous-catégorie « 1.1 » : rénovation énergétique des bâtiments publics, scolaires en cohérence avec les objectifs du décret Eco Energie Tertiaire de 2019.

Le coût des travaux est estimé à 230.000,00 € H.T (travaux + maîtrise d'œuvre, études et autres contrôles techniques).

Délibération D2025\_077  
Etat : demande de  
subvention au titre de la  
DETR/DSIL 2026  
(2/2)

Le projet comprend l'isolation extérieurs des murs, l'isolation de la toiture, l'optimisation de la programmation et régulation du chauffage, le calorifugeage des réseaux en espaces non chauffés, l'installation d'une pompe à chaleur avec éventuellement une hybridation de la chaudière, le remplacement des menuiseries, l'amélioration du confort d'été

Le secrétaire de séance,



M. ANDREYS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun pour la D.E.T.R. – année 2026.

Le Maire



Robert AGUETTAZ